

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2014

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DELAFONTAINE C., Messieurs CHERUEL P., GAUTHIER D., Adjoint

Mesdames ASTIER C., BEYNET E., BOUCHE M BESSON S., MARTIN C., MAZAS N., SAINSON A.

Messieurs BENOIT M., BESSON S. RICHARD B., RIEU P.,. Conseillers Municipaux

Procuration : Monsieur AGRET. à Monsieur DEMANSE
Madame DENIS à Madame DELAFONTAINE
Monsieur MIALHE à Madame AMBLARD

Absente : Madame PEROT M.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler par rapport au précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2013	DEMANDE 2014	AVIS COMMISSION	OBSERVATIONS
LASA BASKET				Achat matériel 300 € (60632)
THEATRE POUFFE	650 €	650 €	650 €	
CLUB COUTURE	50 €	100 €	50 €	
RCS FOOTBALL	3 000 €	5000€	4 000 €	achat matériel (peinture stade)
DON DU SANG	380 €	380 €	380 €	
ALS	8 000 €	10 950 €	9 500 €	Handball et zumba + d'adhérents
SALON MONTSAUVE	640 €	640 €	640 €	
LA FLECHE	150	800 €		Achat matériel : tente médiévale 648 €
CYCLO	300 €	300 €	200 €	
CHORALE	200 €	300 €	200 €	
COMITE JUMELAGE	2 500 €	2 500 €	2 000 €	Déplacement en Italie déficit 2013 2600 €
CHASSE	800,00 €	1 000 €	800 €	Moins d'adhérents
TENNIS	1 200 €	1 200 €	1 200 €	
LA FOURNAISE	800 €	800 €	700 €	
CLUB 3EME AGE	350 €	2 000 €	700 €	

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2013	DEMANDE 2014	AVIS COMMISSION	OBSERVATIONS
LOISIRS CREATIFS	50 €	500 €	100 €	+ d'activités enfants et achats 2013
BALL TRAP				
VOLLEY BALL				
MAOW				
Montant total	19 070 €	27 120 €	21 120 €	

Après la présentation de Monsieur le Maire, Madame AMBLARD expose ce qui suit : « Par souci budgétaire, je souhaiterais qu'un règlement d'attribution des subventions allouées aux différentes associations soit étudié pour l'exercice 2015 ; (l'enveloppe 2014 ayant été votée lors du budget primitif, antérieurement aux élections municipales) »

Monsieur le Maire rappelle que la commission Vie Associative s'est prononcée à l'unanimité (GAUTHIER – BEYNET – BENOIT – CHERUEL – MAZAS – PEROT) et alerte qu'un règlement peut s'avérer restrictif et pénaliser la vie associative.

Monsieur le Maire félicite les différents conseils municipaux successifs qui ont toujours su attribuer des subventions de manière juste et pertinente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ELECTION SUPPLEANTS CAO

Lors de la séance du 10 avril dernier, le conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres. Or, il convient d'élire dans les mêmes formes, trois membres suppléants, ce qui été oublié lors de la réunion précédente.

Sont élus en qualité de suppléants Mesdames DELAFONTAINE C. et DENIS H. et Monsieur GAUTHIER D.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ELECTION DELEGUES SMICTOM

La communauté d'agglomération du Grand Avignon qui exerce la compétence optionnelle « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » est membre du syndicat intercommunal dénommé « SMICTOM RHONE GARRIGUE. Ce syndicat assure au quotidien les missions de collecte et de traitement des ordures ménagères pour toutes les communes gardoises membres du Grand Avignon. Le GA a donc choisi par délibération du 13 décembre dernier, de faire exercer la compétence déchets de la commune de Sauveterre à ce syndicat en raison de sa localisation et de sa proximité immédiate avec les tournées de collectes existantes. Sauveterre se doit d'être représentée et deux délégués titulaires et suppléants doivent être désignés.

Sont élus en qualité de titulaires Madame DELAFONTAINE C. et Monsieur GAUTHIER D. En qualité de suppléants Madame MARTIN C. et Monsieur CHERUEL P.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux, la commission communale des impôts directs doit être instituée. Cette commission est composée du Maire de six commissaires titulaires et six membres suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Ces membres sont désignés par la direction des finances publiques au vu d'une liste de contribuables dressée en nombre double par le conseil municipal sous forme de délibération.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après la présentation de Monsieur le Maire, Madame AMBLARD expose ce qui suit : « Il est fait mention que les membres de cette commission sont désignés par la Direction des Finances Publiques au vu d'une liste de contribuables dressée en nombre double par le Conseil Municipal sous forme de délibération. C'est une commission importante qui méritait que nous soyons invités à participer tous ensemble à son établissement.

Aucune objection quant aux personnes présentées, mais abstention pour raisons évoquées. »

Monsieur le Maire précise que la constitution de la liste des membres de la commission des impôts fait partie de ses prérogatives, d'ailleurs les Maires précédents ont fait de même

ADOPTE A L'UNANIMITE MOINS UNE ABSTENTION (Mme AMBLARD)

APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR

Après la présentation de Monsieur le Maire, Madame AMBLARD expose ce qui suit : « C'est bien qu'il existe un règlement intérieur mais un règlement est toujours un peu restrictif... Je souhaite simplement qu'il ne limite pas la liberté d'expression de chacun »

Réponse de Monsieur le Maire : « le règlement intérieur proposé au Conseil Municipal a été élaboré par l'association des Maires de France (AMF) et repris dans son intégralité. Je ne pense pas que l'AMF ait la volonté de limiter la liberté d'expression. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONVENTION DE SERVITUDE JEAN FERRAT

Dans le cadre des travaux du raccordement électrique du futur pôle culturel Jean Ferrat, une convention de servitudes nous est proposée pour la réalisation d'une canalisation souterraine en domaine communal, parcelle cadastrée AY N°85, sur une bande totale de 64 mètres de longueur et 3 mètres de largeur.

Cette convention est conclue à titre gratuit. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DENOMINATION DE VOIE POUR LE LOTISSEMENT LE CABANON

Pour les services de la poste, il est impératif de dénommer la voie desservant le lotissement le Cabanon. Il est proposé l'appellation suivante : « Rue du lotissement Le Cabanon »

ADOpte A L'UNANIMITE

BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Dans le cadre du transfert des compétences Eau et Assainissement au Grand Avignon, nous avons procédé à un ajustement des comptes de l'opération Avenue du Languedoc et plus particulièrement la Tranche 3 pour laquelle des travaux de réfection des réseaux eaux usées et eau potable ont été effectués non prévus au marché mais nécessaires en raison de la vétusté des conduites existantes.

Cet ajustement des comptes fait ressortir un besoin de financement de 50 000 € pour la collectivité et une prise en charge de 75 000 € pour le Grand Avignon.

ADOpte A L'UNANIMITE

PROPOSITION ADHESION DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET MILIEUX AQUATIQUES DU GARD

Lors de la réunion des membres du comité syndical du 17 mars 2014, il a été décidé à l'unanimité d'accepter l'adhésion de :

- La commune d'Estezargues,
- la communauté d'agglomération Alès
- la communauté de communes Causse Aigoual Cévennes
- la communauté de communes Pays d'Uzès
- La communauté de communes de Cèze Cévennes.

Pour que cette décision d'intégration soit valable, il est nécessaire que les communes membres du syndicat, délibèrent elles-mêmes, pour approuver, dans leur majorité, cette adhésion.

ADOpte A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire met fin à la séance.

**Le Maire,
Jacques DEMANSE**